

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2016

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)
Société anonyme au capital de 2 102 184 euros
Siège social : 1 Espace Lucien Barrière 06400 CANNES
695 720 284 R.C.S. CANNES

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du Rapport financier Semestriel

Monsieur Alain Fabre, Directeur Général, nommé le 19 décembre 2008, avec effet au 19 janvier 2009. Mandat renouvelé le 5 janvier 2012.

Attestation

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Contact Investisseurs

Responsable de l'information, de la communication financière et des relations avec les actionnaires

Monsieur Alain Boivert, Directeur Administratif et Financier

Téléphone : 04.92.98.78.00

Télécopie : 04.92.98.78.79

1, Espace Lucien Barrière

06400 Cannes

SOCIETE FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 AVRIL 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Situation économique

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2016 s'établit à 39,5 millions d'euros, contre 41,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement progresse de 11,3% par rapport au premier semestre 2015 avec un taux d'occupation en évolution de 6 points (55,7% contre 49,8% au premier semestre 2015) et des recettes moyennes par chambre quasi stables (210,7€ contre 211,2€ au premier semestre 2015).

Les tendances baissières de l'activité machines à sous se sont amplifiées avec une diminution du produit brut de 10,3%. Sur les jeux de table, le premier semestre a été défavorable sur le casino les Princes (-2 millions de produit brut par rapport à N-1) et seul le produit brut de la roulette anglaise électronique enregistre une évolution favorable.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -3,2 millions d'euros contre -1,2 million d'euros l'exercice précédent. L'impact sur le premier semestre de la nouvelle société exploitant le futur hôtel à Saint Barthélemy, en phase actuellement de rénovation, est de -0,9 million.

CICE

Le Groupe SFCMC a préfinancé en avril 2016, auprès de la BPI, le CICE 2016 avec une quotité de 85%, soit 1 057 K€.

Faits majeurs

Après plusieurs mois de procédure et de négociation, la Ville de Cannes et la SFCMC sont parvenues à un accord sur un cahier des charges et sur une convention d'occupation.

Lors du conseil d'administration du 31 mai 2016, les membres du conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, l'offre négociée de SFCMC sur le renouvellement de la concession.

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal de la ville de Cannes a approuvé dans son intégralité le contrat de délégation de service public et la convention d'occupation indissociable.

La SFCMC va engager la procédure de renouvellement d'autorisation de jeux.

LES RESULTATS

Les comptes consolidés du Groupe SFCMC pour le premier semestre clos le 30 avril 2016 se présentent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2014/2015	1 ^{er} semestre 2015/2016	Ecart en M€	Ecart en %
Chiffre d'affaires (1)	41,6	39,5	-2,0	-4,9%
Chiffre d'affaires net de prélèvements	32,2	31,7	-0,5	-1,6%
Excédent brut d'exploitation	-1,2	-3,2	-1,9	+155,3%
Résultat opérationnel	-5,5	-7,5	-2,0	+35,5%
Résultat net part du Groupe	-3,4	-4,7	-1,4	+39,8%
Marge brute d'autofinancement	-1,6	-3,9	-2,2	+136,2%

(1) Le chiffre d'affaires représente les recettes avant les prélèvements de l'Etat et de la Commune sur les recettes des jeux qui, sur la base du taux moyen annuel, sont déduits pour la détermination du chiffre d'affaires net.

Activité Casino

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016	Ecart en M€	Ecart en %
Produit brut jeux de table + Roulette anglaise électronique	4,6	3,1	-1,5	-33,5%
Produit brut MAS	14,9	13,4	-1,5	-10,3%
Produit brut des jeux total	19,5	16,4	-3,1	-15,7%
Prélèvements	-9,4	-7,9	1,6	-17,6%
Autres recettes jeux	0,1	0,2	0,0	+13,6%
Produit net des jeux total	10,3	8,7	-1,4	-13,7%
Restauration (ca divers inclus)	2,0	1,9	-0,1	-6,2%
Autres recettes diverses	0,2	0,2	-	-
Chiffre d'affaires net de prélèvements	12,4	10,8	-1,5	-12,3%

La progression des entrées Casino sur le premier semestre 2016 est de 2,0%. Le produit brut des machines à sous enregistre une décroissance de -10,3% dans la continuité de la tendance baissière constatée en 2015.

Le produit brut jeux de table est en diminution de 58,2% par rapport à l'exercice précédent en raison d'un premier semestre défavorable sur les Princes. La roulette anglaise électronique progresse de 55,8 %.

Activité hôtellerie

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016	Ecart en M€	Ecart en %
Hébergement (débits inclus)	9,1	9,9	0,8	+8,9%
Restauration (ca divers inclus)	6,4	6,8	0,4	+6,1%
Autres recettes	2,7	2,7	-0,1	-3,1%
Chiffre d'affaires hôtellerie	18,2	19,4	1,1	+6,1%

Le chiffre d'affaires hébergement (hors dédits) est en progression de 11,3%.

Le taux d'occupation évolue de 5 points par rapport à l'exercice précédent (56,8% contre 51,8% au 1^{er} semestre 2015) et le revpar s'établit à 136,0€ (contre 122,1 € au 1^{er} semestre 2015).

Le Gray d'Albion enregistre un taux d'occupation de 54,1% (46,8% au 1^{er} semestre 2015) et un revpar de 80,7€ (contre 73,1€ au 1^{er} semestre 2015).

Les « Autres recettes » prennent en compte notamment les loyers des boutiques.

Excédent brut d'exploitation consolidé

<i>En millions d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2015	1 ^{er} semestre 2016	Ecart en M€	Ecart en %
Activité casino	-1,1	-2,3	-1,2	+110,5%
Activité hôtellerie	-2,2	-2,9	-0,6	32,8%
Activité Autres	2,0	2,0	-	-
Total	-1,2	-3,2	+1,9	+60,9%

Résultat casino

L'excédent brut d'exploitation de l'activité casino s'élève à -2,3 M€ au 1^{er} semestre 2016 contre -1,1M€ au 1^{er} semestre 2015, la diminution étant liée à la baisse du chiffre d'affaires net des jeux.

Résultat hôtellerie

L'excédent brut d'exploitation de l'activité hôtel s'établit à - 2,9 M€ (dont -0,9 M€ pour l'hôtel à Saint Barthélémy) contre -2,2 M€ au premier semestre 2015.

Résultat des autres activités : SCI

Il s'agit des loyers des boutiques créées dans l'extension du Majestic et louées à des enseignes prestigieuses depuis 2010 d'une part et d'autre part, du loyer prélevé sur le Majestic (0,5 M€), conformément au bail à construction, en vigueur depuis l'exercice 2008 entre la SCI et l'hôtel Majestic.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif à -7,5 M€ contre -5,5 M€ au premier semestre 2015.

Résultat net consolidé, part du Groupe

Dans ces conditions, le résultat net part du Groupe de la période s'établit à -4,7 M€ contre -3,4 M€ à fin avril 2015.

Situation Financière et flux de trésorerie

La Trésorerie nette du Groupe SFCMC au 30 avril 2016 s'élève à - 2,6 millions d'euros contre +8,2 millions d'euros au 31 octobre 2015. Cette diminution de la trésorerie nette de 10,8 millions d'euros est essentiellement liée à la forte saisonnalité de l'activité couplée aux investissements réalisés sur le semestre.

Le Groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers compte tenu des résultats attendus en fin d'année.

Au 30 avril 2016, les lignes de crédit ou découvert autorisé non utilisé s'élevaient à 34,4 M€.

Les investissements du premier semestre se sont élevés à 4,9 M€ dont

- Rénovation de chambres et salles de bain au Majestic,
- Changement de serrures, literies et télévisions au Majestic,
- Rénovation du salon Croisette,
- Rénovation de chambres au Gray d'Albion,
- Création d'un fitness au Gray d'Albion,
- Achat de machines à sous aux Princes.

En fin d'exercice, le groupe prévoit de faire face à ses engagements financiers.

LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes auprès des différentes juridictions et ont renoncé le 27 décembre 2015 à se pourvoir en cassation.

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé au 14 janvier 2016 et la date de la prochaine audience est fixée au 07 février 2017.

Dans l'impossibilité d'apprécier le montant de ces demandes, et les moyens de droit et de fait sur lesquels elles ont fondées, SFCMC n'a constaté aucune provision dans ses comptes.

Casino Les Princes - Litige des parois moulées

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont

été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépétibles. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Par ailleurs, la Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal.

De même, ce contentieux devrait à terme trouver une issue qui ne devrait pas avoir de conséquences défavorables sur les comptes de la société pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

AUTRES PROCEDURES

A la connaissance de la société SFCMC il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière de la société et de ses filiales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Après plusieurs mois de procédure et de négociation, la Ville de Cannes et la SFCMC sont parvenues à un accord sur un cahier des charges et sur une convention d'occupation.

Lors du conseil d'administration du 31 mai 2016, les membres du conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, l'offre négociée de SFCMC sur le renouvellement de la concession.

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal de la ville de Cannes a approuvé dans son intégralité le contrat de délégation de service public et la convention d'occupation indissociable.

La SFCMC va engager la procédure de renouvellement d'autorisation de jeux

Perspectives

Le Groupe a engagé sur le premier semestre d'importants travaux de rénovation et de modernisation dans les deux hôtels Cannois et a renouvelé une part importante de son parc machines à sous sur le casino Les Princes.

Les perspectives du second semestre sont toujours dépendantes d'une saison estivale favorable qu'il est difficile d'anticiper et sont étroitement liées à un contexte économique incertain.



BARRIÈRE

Groupe SFCMC

INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE RESUMEE

AU 30 AVRIL 2016

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	30/04/2015	30/04/2016	Variation
CHIFFRE D'AFFAIRES	8	41 571	39 541	(2 030)
Prélèvements		(9 370)	(7 853)	1 517
Chiffre d'affaires net de prélèvements	8	32 201	31 688	(513)
Coûts nourriture et boisson		(1 754)	(1 715)	39
Frais de personnel		(17 800)	(18 353)	(553)
Loyers		(1 592)	(2 183)	(591)
Charges d'exploitation		(12 301)	(12 618)	(317)
Excédent Brut d'exploitation	8	(1 246)	(3 181)	(1 935)
Amortissements et provisions		(3 712)	(3 961)	(249)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(4 958)	(7 142)	(2 184)
Autres produits opérationnels		0	0	-
Autres charges opérationnelles		(574)	(355)	219
RESULTAT OPERATIONNEL		(5 532)	(7 497)	(1 965)
Coût de l'endettement financier net		(114)	(14)	100
Autres produits financiers		11	9	(2)
Autres charges financières		(4)	(80)	(76)
Résultat financier		(107)	(85)	22
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS		(5 639)	(7 582)	(1 943)
Impôts	9	2 076	2 674	599
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(3 563)	(4 908)	(1 344)
Résultat Net - part du Groupe		(3 395)	(4 746)	(1 351)
Résultat Net - part des minoritaires		(168)	(162)	7
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		175 182	175 182	
Résultat net part du Groupe par action (euro)		-19,38	-27,09	-7,71
Résultat net part du Groupe dilué par action (euro)		-19,38	-27,09	-7,71

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	30/04/2015	30/04/2016
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 563)	(4 908)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	7	10	-
Impôts différés sur la variation de la juste valeur des instruments financiers		(3)	-
Éléments recyclables		7	0
Variation des écarts actuariels sur les engagements sociaux à prestations définies	6	-	-
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels		-	-
Éléments non recyclables		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7	-
Résultat global total		(3 556)	(4 908)
dont quote-part du groupe		(3 388)	(4 746)
dont quote-part revenant aux minoritaires		(168)	(162)

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31/10/2015	30/04/2016
Immobilisations incorporelles	2	2 129	1 928
Immobilisations corporelles	3	314 318	315 608
Actifs financiers non courants		1 031	1 025
Autres débiteurs non courants		817	899
ACTIF NON COURANT		318 295	319 460
Stocks		791	834
Clients et comptes rattachés		6 871	5 133
Créance d'impôt société		-	5 776
Autres débiteurs courants		6 612	6 332
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	11 397	3 612
ACTIF COURANT		25 671	21 687
TOTAL ACTIF		343 966	341 147

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	31/10/2015	30/04/2016
Capital		2 102	2 102
Primes		19 721	19 721
Autres réserves		168 646	184 116
Résultat de l'exercice		15 472	(4 746)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4	205 941	201 193
Intérêts minoritaires		5 187	4 772
CAPITAUX PROPRES		211 128	205 965
Dettes financières LT	5	1 100	959
Impôt différé passif		85 999	83 084
Autres passifs non courants	7	306	918
Provisions non courantes	6	4 187	4 338
PASSIF NON COURANT		91 592	89 299
Fournisseurs et comptes rattachés		8 871	5 388
Autres tiers		26 313	31 880
Dettes d'impôt société		615	-
Provisions courantes	6	3 383	3 377
Dettes financières CT	5	2 064	5 238
PASSIF COURANT		41 246	45 883
TOTAL PASSIF		343 966	341 147

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Note	30/04/2015	30/04/2016
Résultat net		(3 563)	(4 908)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 et 3	3 448	3 788
Dotations / (reprises) nettes des provisions		671	145
Pertes de valeur des actifs long terme		-	-
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations		3	-
Impôts différés	9	(2 206)	(2 915)
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		0	-
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		(1 647)	(3 890)
Coût de l'endettement financier net		114	14
Charge d'impôt exigible	9	129	241
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		(1 404)	(3 635)
Impôts versés		(3 550)	(6 359)
Variation du besoin en fonds de roulement		3 951	3 860
<i>Dont stocks</i>		(46)	(43)
<i>Dont créances</i>		1 039	1 556
<i>Dont dettes</i>		2 958	2 347
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(1 003)	(6 134)
Investissements sur actifs existants et rénovation		(6 284)	(4 876)
Investissements sur développement		-	-
Encaissement de subventions d'investissement		639	302
Cession d'actifs		5	2
Variation des autres actifs immobilisés		0	6
Incidence des variations de périmètre		-	-
Variations des dettes et créances sur immobilisations		370	150
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(5 270)	(4 416)
Acquisition de titres		-	-
Dividendes versés		(197)	(254)
Intérêts financiers nets versés		(114)	(14)
Emission d'emprunt		6 040	4 057
Remboursement d'emprunt		(763)	(1 024)
Dépôts reçus / versés		-	-
Variation des autres passifs courants		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 966	2 765
Incidence de la variation des taux de change		-	-
Incidence des changement de principes comptables		-	-
Variation de la trésorerie		(1 307)	(7 785)
Trésorerie d'ouverture		2 094	11 397
Trésorerie de clôture	5.1	787	3 612

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Réserves liées à la variation des gains et pertes actuariels	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres Part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total Capitaux Propres
Total au 31/10/2014	2 102	19 721	159 186	(746)	(14)	10 899	191 148	4 910	196 058
Affectation de résultat	-	-	10 899	-	-	(10 899)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	7	-	7	-	7
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(3 395)	(3 395)	(168)	(3 563)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	7	(3 395)	(3 388)	(168)	(3 556)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (2)	-	-	(1 000)	-	-	-	(1 000)	(197)	(1 197)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(1)	(4)
Total au 30/04/2015	2 102	19 721	169 082	(746)	(7)	(3 395)	186 757	4 544	191 301
Total au 31/10/2014	2 102	19 721	159 186	(746)	(14)	10 899	191 148	4 910	196 058
Affectation de résultat	-	-	10 899	-	-	(10 899)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	310	14	-	324	1	325
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	15 472	15 472	474	15 946
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	310	14	15 472	15 796	475	16 271
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (1)	-	-	(1 000)	-	-	-	(1 000)	(197)	(1 197)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(3)	-	-	-	(3)	(1)	(4)
Total au 31/10/2015	2 102	19 721	169 082	(436)	0	15 472	205 941	5 187	211 128
Affectation de résultat	-	-	15 472	-	-	(15 472)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	(4 746)	(4 746)	(162)	(4 908)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	-	-	(4 746)	(4 746)	(162)	(4 908)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes (1)	-	-	-	-	-	-	-	(254)	(254)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(2)	-	-	-	(2)	1	(1)
Total au 30/04/2016	2 102	19 721	184 552	(436)	0	(4 746)	201 193	4 772	205 965

Notes annexes aux états financiers semestriels résumés 2016

NOTE PRELIMINAIRE : CONTEXTE	16
NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	17
NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	21
NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES	22
NOTE 5 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	23
NOTE 6 - PROVISIONS	26
NOTE 7 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS	27
NOTE 8 - INFORMATION SECTORIELLE.....	28
NOTE 9 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	29
NOTE 10 - ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES...	30
NOTE 11 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	33
NOTE 12 - AUTRES LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	34
NOTE 13 - EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	36
NOTE 14 - PERIMETRE.....	37

NOTE PRELIMINAIRE : CONTEXTE

Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales exploitent deux hôtels avec plage et deux casinos dans la ville de Cannes ainsi qu'un hôtel à Saint Barthélémy en cours de rénovation.

La société est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé au 1, espace Lucien Barrière à Cannes (06). La société est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 695.720.284 R.C.S. Cannes. Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de Commerce.

L'action SFCMC est cotée sur le Marché NYSE Euronext Paris.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} novembre d'une année donnée et se termine le 31 octobre de l'année suivante. Pour les besoins des états financiers semestriels résumés, le premier semestre désigne le semestre clos le 30 avril de l'exercice concerné.

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 avril 2016 ont été arrêtés le 22 Juin 2016 par le conseil d'administration.

Contexte économique et financier

Le chiffre d'affaires du Groupe au 30 avril 2016 s'établit à 39,5 millions d'euros, contre 41,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hébergement progresse de 11,3% par rapport au premier semestre 2015 avec un taux d'occupation en évolution de 6 points (55,7% contre 49,8% au premier semestre 2015) et des recettes moyennes par chambre quasi stables (210,7€ contre 211,2€ au premier semestre 2015).

Les tendances baissières de l'activité machines à sous se sont amplifiées avec une diminution du produit brut de 10,3%. Sur les jeux de table, le premier semestre a été défavorable sur le casino les Princes (-2 millions de produit brut par rapport à N-1) et seul le produit brut de la roulette anglaise électronique enregistre une évolution favorable.

Dans ces conditions, l'excédent brut d'exploitation est de -3,2 millions d'euros contre -1,2 million d'euros l'exercice précédent. L'impact sur le premier semestre de la nouvelle société exploitant le futur hôtel à Saint Barthélemy, en phase actuellement de rénovation, est de -0,9 millions.

CICE

Le Groupe SFCMC a préfinancé en avril 2016, auprès de la BPI, le CICE 2016 avec une quotité de 85%, soit 1 057 K€.

Faits majeurs

Après plusieurs mois de procédure et de négociation, la Ville de Cannes et la SFCMC sont parvenues à un accord sur un cahier des charges et sur une convention d'occupation.

Lors du conseil d'administration du 31 mai 2016, les membres du conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, l'offre négociée de SFCMC sur le renouvellement de la concession.

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal de la ville de Cannes a approuvé dans son intégralité le contrat de délégation de service public et la convention d'occupation indissociable.

La SFCMC va engager la procédure de renouvellement d'autorisation de jeux.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – Référentiel

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Groupe SFCMC portant sur la période de 6 mois close au 30 avril 2016 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information Financière Intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils ne comportent pas l'intégralité des informations financières requises par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, établis en conformité avec les normes comptables internationales (« normes IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à IAS 34, les notes annexes présentées ci-après portent uniquement sur les éléments significatifs du semestre.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Interpretations Committee* – IFRIC).

Les comptes consolidés résumés du 1^{er} semestre sont établis selon les mêmes règles et méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers annuels au 31 octobre 2015, telles qu'exposées dans les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires au 1^{er} novembre 2015 sont les suivantes :

- IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service.
- IFRS 3 – « Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ».
- IFRS 8 – « Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs ».
- IFRS 13 – « Précisions sur l'évaluation des créances et dettes à court terme ».
- IAS 19 – « Régimes à prestations définies : cotisation des membres du personnel ».
- IAS 16 – « Réévaluation – Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé ».
- IAS 24 – « Notion de services de direction ».
- IAS 38 – « Réévaluation – Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé ».

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2015/2016.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la future application d'IFRS 15.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de l'exercice.

Par ailleurs, certaines règles et méthodes comptables sont propres à l'établissement des états financiers intermédiaires.

B – Variation saisonnière

Le groupe SFCMC constate des variations saisonnières sur ses activités qui peuvent affecter, d'un trimestre à l'autre, le niveau de chiffre d'affaires et des charges. Ainsi les résultats annuels dépendent de façon significative de l'activité du second semestre de l'exercice, soit du 1er mai au 31 octobre, qui correspond traditionnellement à la haute saison pour le Groupe. Par conséquent, les résultats du premier semestre 2016 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2016.

En effet, les mois d'août et de mai (Festival International du Film) restent les mois les plus forts en termes d'activité. Le mois de décembre est le mois le plus faible, notamment en raison de la fermeture annuelle des hôtels Majestic et Gray d'Albion. Cependant, le caractère saisonnier de l'activité est atténué par les nombreux congrès et festivals qui animent la ville tout au long de l'année. Cannes est la seconde ville française de congrès, après Paris.

C - Principales estimations

Pour préparer les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe, la Direction du Groupe et des filiales peut être amenée à faire des estimations et des hypothèses ; celles-ci ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs pouvant faire l'objet de telles estimations et hypothèses sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2015.

D - Information sectorielle

Les secteurs d'activité du Groupe se distinguent autour des deux grands métiers : l'exploitation de casinos et l'hôtellerie.

- L'activité Casinos concerne l'exploitation de 2 casinos et regroupe les activités d'exploitation de jeux de tables traditionnels, des machines à sous et les autres prestations réalisées dans les établissements de jeu (restauration, ...).
- L'activité hôtelière concerne l'exploitation de 2 hôtels bénéficiant chacun d'une concession de plage, de restaurants attenants et de l'ensemble des activités de loisir réalisées au sein de ces établissements.
- Les autres secteurs concernent les activités de location immobilière.

Il n'existe pas d'autre secteur opérationnel représentant au moins 10% des produits des activités ordinaires, 10% du résultat net ou 10% des actifs et pouvant être identifié de façon distincte.

Compte tenu du type d'activités réalisé par la Société, celle-ci n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses principaux clients.

La Société réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France.

E - Avantages du personnel

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi correspond à la moitié de la charge nette calculée pour l'exercice 2016, sur la base des données et des hypothèses actuarielles utilisées au 31 octobre 2015.

En effet, sauf événement particulier au cours de la période, il n'est procédé à aucune évaluation actuarielle pour l'élaboration des comptes semestriels.

Un avenant à la Convention Collective Nationale HCR du 30 avril 1997 a été signé le 11 juillet 2013 par des syndicats représentatifs de la profession. Cet avenant prévoit notamment la modification du montant des indemnités de départ en retraite. Au 30 avril 2016, l'entrée en vigueur de cet avenant à la Convention Collective Nationale HCR est soumise à un arrêté d'extension non encore publié au Journal Officiel.

L'impact sur l'engagement des indemnités de départ en retraite provisionné selon la norme IAS 19R est estimé à 0,8 millions d'euros. L'impact sera traité en Past Service Cost, et ainsi, intégralement reconnu au compte de résultat, dès lors que l'arrêté d'extension sera publié au journal officiel.

F - Impôts sur le résultat

La charge / le produit d'imposition sur les résultats a été déterminée sur la base de la meilleure estimation du taux effectif de l'impôt attendu pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Marques	Logiciels	Autres immob. incorporelles	Total des immob. incorporelles
Valeur brute au 31/10/2014	6	1 144	6 037	7 187
Dépréciation au 31/10/2014	(6)	(1 106)	(3 670)	(4 782)
Valeur nette au 31/10/2014	0	38	2 367	2 404
Acquisitions de la période	-	18	-	18
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(16)	(172)	(188)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2015	6	1 161	6 037	7 204
Dépréciation au 30/04/2015	(6)	(1 121)	(3 842)	(4 969)
Valeur nette au 30/04/2015	0	40	2 195	2 234
Valeur nette au 31/10/2014	0	38	2 367	2 404
Acquisitions de la période	-	37	-	37
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(67)	(344)	(411)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	99	-	99
Valeur brute au 31/10/2015	6	1 281	6 037	7 324
Dépréciation au 31/10/2015	(6)	(1 174)	(4 014)	(5 194)
Valeur nette au 31/10/2015	0	107	2 023	2 129
Acquisitions de la période	-	4	-	4
Sorties de périmètre	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(33)	(172)	(205)
Dépréciations	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-
Valeur brute au 30/04/2016	6	1 285	6 037	7 328
Dépréciation au 30/04/2016	(6)	(1 207)	(4 186)	(5 399)
Valeur nette au 30/04/2016	0	78	1 851	1 928

Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement le droit au bail du casino Barrière les Princes.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Terrains	Construct. et aménag.	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immob. corporelles	Immob. en cours	Total des immob. corporelles
Valeur brute au 31/10/2014	259 392	135 344	26 881	27 325	741	449 683
Dépréciation au 31/10/2014	-	(91 513)	(21 866)	(23 395)	-	(136 774)
Valeur nette au 31/10/2014	259 392	43 831	5 015	3 930	741	312 909
Investissements de la période	-	1 424	154	448	4 260	6 286
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(1 759)	(911)	(590)	-	(3 260)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	(8)	-	(8)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	66	17	-	(83)	-
Valeur brute au 30/04/2015	259 392	137 310	26 871	27 695	4 918	456 186
Dépréciation au 30/04/2015	-	(93 748)	(22 596)	(23 915)	-	(140 259)
Valeur nette au 30/04/2015	259 392	43 562	4 275	3 780	4 918	315 927
Valeur nette au 31/10/2014	259 392	43 831	5 015	3 930	741	312 909
Investissements de la période	-	6 331	534	791	638	8 294
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(4 009)	(1 661)	(1 107)	-	(6 777)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	(8)	-	(8)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	425	18	-	(543)	(100)
Valeur brute au 31/10/2015	259 392	142 984	27 182	28 040	836	458 434
Dépréciation au 31/10/2015	-	(96 406)	(23 276)	(24 434)	-	(144 116)
Valeur nette au 31/10/2015	259 392	46 578	3 906	3 606	836	314 318
Investissements de la période	-	2 395	704	389	1 387	4 875
Sorties de périmètre	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(2 332)	(729)	(523)	-	(3 584)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-	(1)	-	(1)
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	450	156	8	(614)	-
Valeur brute au 30/04/2016	259 392	145 853	27 867	28 414	1 609	463 135
Dépréciation au 30/04/2016	-	(98 762)	(23 830)	(24 935)	-	(147 527)
Valeur nette au 30/04/2016	259 392	47 091	4 037	3 479	1 609	315 608

Les autres mouvements correspondent aux mises en service des immobilisations en cours.

NOTE 4 - CAPITAUX PROPRES

Capital social – Actionnariat

	Nombre d'actions		% capital		% droit de vote	
	31/10/2015	30/04/2016	31/10/2015	30/04/2016	31/10/2015	30/04/2016
Famille Desseigne-Barrière	105 681	105 996	60,33%	60,51%	59,15%	62,22%
Casinvest	40 894	40 894	23,34%	23,34%	26,04%	24,14%
FIMALAC Développement	17 519	17 519	10,00%	10,00%	11,16%	10,34%
Public	11 088	10 773	6,33%	6,15%	3,65%	3,30%
TOTAL	175 182	175 182	100%	100%	100%	100%

La valeur nominale par action est de 12 euros.

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Nombre d'actions et de droits de vote :

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote	Nombre total de droits de vote exerçables*
30/04/2016	175 182	338 742	331 052

(*) Déduction faite des actions privées de droits de vote

NOTE 5 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

5.1 Analyse de l'endettement net

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016	Variation
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 064	5 097	3 033
Dépôts et cautionnements	1 100	1 100	-
Découverts bancaires et intérêts courus	-	-	-
Dettes financières	3 164	6 197	3 033
dont Dettes financières non courantes	1 100	959	(141)
dont Dettes financières courantes	2 064	5 238	3 174
Equivalents de trésorerie	5 000	-	(5 000)
Trésorerie	6 397	3 612	(2 785)
Trésorerie active	11 397	3 612	(7 785)
Dette nette	(8 233)	2 585	10 818

Le principal contrat bancaire imposait le respect du ratio financier annuel suivant : dette nette / fonds propres < 2. Au 31 octobre 2015, en l'absence de dette nette, ce ratio était sans objet. Les contrats de crédits à moyen terme imposent le respect du ratio financier annuel suivant : dette nette / EBE consolidé inférieur ou égal à 3. Le Groupe respectera ce ratio au 31 octobre 2016.

Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016	Variation
Trésorerie active	11 397	3 612	(7 785)
Concours bancaires courants	-	-	-
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie	11 397	3 612	(7 785)

5.2 Répartition par échéances des emprunts et dettes

Exercice 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	2 064	-	-	-	-	-	2 064
Emprunt, dettes financières diverses	-	-	-	-	-	1 100	1 100
Découverts bancaires et concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 064	-	-	-	-	1 100	3 164

Au 30 avril 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà	Total
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	5 097	-	-	-	-	-	5 097
Emprunt, dettes financières diverses	141	241	-	-	113	605	1 100
Découverts bancaires et concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 238	241	-	-	113	605	6 197

5.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016	Variation
Dettes garanties par des sûretés réelles (cf note 10.1)	-	-	-
Autres dettes garanties	2 064	2 097	33
Dettes non garanties	1 100	4 100	3 000
Total Valeur nette	3 164	6 197	3 033

5.4 Lignes de crédit et découverts confirmés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016	Variation
Disponibles	39 439	39 472	33
Utilisées	2 064	5 097	3 033
Non utilisées	37 375	34 375	(3 000)

Echéancier des lignes de crédit disponibles non utilisées et découverts confirmés

<i>Années</i> <i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	<i>Années</i> <i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2016
2016	-	2017	2 000
2017	2 000	2018	14 000
2018	17 000	2019	2 000
2019	2 000	2020	5 000
2020	5 000	2021	-
Au-delà	11 375	Au-delà	11 375
Total	37 375	Total	34 375

NOTE 6 - PROVISIONS

Exercice 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2014	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	31/10/2015
Provisions pour retraites	4 204	270	(475)	-	-	-	3 999
Provisions pour médailles du travail	181	7	-	-	-	-	188
Provisions à caractère non courant	4 385	277	(475)	-	-	-	4 187
Provisions pour litiges sociaux	89	782	-	(485)	(4)	-	382
Provisions pour autres litiges (1)	2 000	1 001	-	-	-	-	3 001
Autres provisions	0	-	-	-	-	-	0
Provisions à caractère courant	2 089	1 783	-	(485)	(4)	-	3 383

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

Au 30 avril 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/11/2015	Dotation	Gains et pertes actuariels	Reprise avec utilisation	Reprise sans utilisation	Autres	30/04/2016
Provisions pour retraites	3 999	151	-	-	-	-	4 150
Provisions pour médailles du travail	188	-	-	-	-	-	188
Provisions à caractère non courant	4 187	151	-	-	-	-	4 338
Provisions pour litiges sociaux	382	17	-	-	(4)	-	395
Provisions pour autres litiges (1)	3 001	-	-	-	(19)	-	2 982
Autres provisions	0	-	-	-	-	-	0
Provisions à caractère courant	3 383	17	-	-	(23)	-	3 377

(1) Provision pour indemnité d'éviction.

NOTE 7 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants concernent notamment les instruments dérivés valorisés à leur juste valeur, et comptabilisés en contrepartie de la situation nette pour leur part efficace.

Exercice 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2014	31/10/2015	Variation
Cap			
Notionnel	-	-	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	-	-	-
Prime	-	-	-
Swap de taux d'intérêts			
Notionnel	5 700	-	(5 700)
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	(22)	-	22
Prime	-	-	-
Total valeur de marché	(22)	-	22

Au 30 avril 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016	Variation
Cap			
Notionnel	-	-	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	-	-	-
Prime	-	-	-
Swap de taux d'intérêts			
Notionnel	-	-	-
Valeur de marché (Primes et intérêts compris)	-	-	-
Prime	-	-	-
Total valeur de marché	-	-	-

NOTE 8 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats opérationnels par secteur d'activité sont détaillés ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Dont inter-segment	Total Groupe
Au 30 avril 2015					
Chiffre d'affaires	21 807	18 244	2 057	(537)	41 571
Chiffre d'affaires net de prélèvements	12 437	18 244	2 057	(537)	32 201
Dont ventes inter-segment			537	(537)	-
Excédent brut d'exploitation	(1 109)	(2 164)	2 027		(1 246)
Résultat opérationnel					(5 532)
Résultat financier					(107)
Résultat global des opérations					(5 639)
Impôts					2 076
Résultat net					(3 563)
Au 30 avril 2016					
Chiffre d'affaires	18 643	19 374	2 058	(534)	39 541
Chiffre d'affaires net de prélèvements	10 790	19 374	2 058	(534)	31 688
Dont ventes inter-segment			534	(534)	-
Excédent brut d'exploitation	(2 334)	(2 874)	2 027		(3 181)
Résultat opérationnel					(7 497)
Résultat financier					(85)
Résultat global des opérations					(7 582)
Impôts					2 674
Résultat net					(4 908)

Les montants en inter-segment correspondent pour l'essentiel à l'élimination du loyer entre le Majestic et la SCI.

Actifs et investissements

<i>(En milliers d'euros)</i>	Casinos	Hôtellerie	Autres	Total Groupe
Au 30 avril 2015				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	4 710	282 239	31 212	318 161
Investissements au titre d'actifs non courants	44	6 260	-	6 304
Au 31 octobre 2015				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	4 038	281 259	31 150	316 447
Investissements au titre d'actifs non courants	157	8 174	-	8 331
Au 30 avril 2016				
Actifs sectoriels (écarts d'acquisition, Immobilisations incorporelles et corporelles)	3 441	283 008	31 087	317 536
Investissements au titre d'actifs non courants	90	4 789	-	4 879

NOTE 9 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

9.1 Charge d'impôt de l'exercice

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2015	30/04/2016	Variation
Charge d'impôt exigible	(130)	(241)	(111)
Impôts différés et provision pour impôt	2 206	2 915	710
Total impôts	2 076	2 674	599
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	(5 639)	(7 582)	(1 943)
Taux d'impôt effectif	(36,81%)	(35,27%)	1,54

9.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/04/2015	30/04/2016
Résultat net des sociétés intégrées	(3 563)	(4 908)
Dont charge totale d'impôt	2 076	2 674
Résultat théorique taxable	(5 639)	(7 582)
Taux d'impôt courant en France (*)	(34,43%)	(34,43%)
Charge / Produit d'impôt théorique (a)	1 942	2 610
Incidence des différences permanentes	(10)	(10)
Incidence d'impôt sur les résultats taxés à l'étranger	-	-
Incidence d'impôt sur les résultats taxés à taux réduits	-	-
Déficit non activé (ou antérieur et utilisé durant la période)	-	-
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts et autres réductions d'impôts	-	-
Impact CVAE	(52)	(119)
Impact CICE	181	175
Impact de la taxe sur les distributions de dividendes	(6)	(8)
Autres	21	26
Total des incidences (b)	134	64
Charge d'impôt calculée (a)+(b)	2 076	2 674
Taux d'impôt effectif	(36,81%)	(35,27%)

NOTE 10 - ENGAGEMENTS ET AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

10.1 Nantissements et hypothèques

<i>(En milliers d'euros)</i>	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2016	Engagement au 31/10/2015
Nantissement de 2 860 actions de l'hôtel Majestic (soit 4,63% du capital)	30/07/15	31/03/20	7 700	-	-
Nantissement de 1 225 actions de l'hôtel Majestic (soit 1,98% du capital)	30/07/15	31/03/20	3 300	-	-
Total			11 000	-	-

(1) Au cours de l'exercice 2015, les Banques ont fait une main levée entière et définitive des nantissements des actions de SIEHM.

10.2 Cautions et contregaranties

<i>(En milliers d'euros)</i>	Date de début	Date de fin	Montant d'origine	Engagement au 30/04/2016	Engagement au 31/10/2015
SEMEC - Casino Croisette	18/02/05	31/10/16	2	2	2
Ville de Cannes - concession - Casino Les Princes	04/08/03	30/06/21	1 000	1 000	1 000
Ville de Cannes- concession de plage - Société exploitation plage Majestic	08/01/13	08/11/24	92	92	92
Atout France - Majestic	22/11/08	01/04/16	10	0	10
Ville de Cannes- concession de plage - Gray d'Albion	22/09/03	31/12/17	36	43	43
Atout France - Gray d'Albion	10/09/03	01/04/16	10	0	10
Total			1 150	1 137	1 157

10.3 Autres éléments contractuels avec les concédants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016
Engagements d'investissements	2 672	2 677
Total	2 672	2 677

Ces engagements s'inscrivent sur la durée restante du contrat de concession (fin : 05/08/2021) dans le cadre des obligations prises initialement vis-à-vis de la ville qui s'élevaient à 22 515 milliers d'euros sur la totalité de la concession.

10.4 Loyers Immobiliers

L'échéancier des loyers est le suivant :

Années <i>(En milliers d'euros)</i>	31/10/2015	30/04/2016
2016	(3 046)	(1 830)
2017	(3 046)	(2 914)
2018	(3 046)	(2 914)
2019	(3 046)	(2 914)
2020	(3 218)	(3 218)
Au-delà	(10 250)	(10 249)
Total	(25 652)	(24 039)

10.5 Échéancier des paiements futurs sur contrats

Au 31 octobre 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 5)	2 064	2 064	-	-
Contrats de concession (1)	9 120	2 616	4 323	2 181
Autres loyers immobiliers (voir note 10.4)	25 652	3 046	12 356	10 250
Total	36 836	7 726	16 679	12 431

Au 30 avril 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit (voir note 5)	5 097	5 097 [¶]	-	-
Contrats de concession (1)	8 753	3 147	3 705	1 901
Autres loyers immobiliers (voir note 10.4)	24 039	1 830 [¶]	11 960	10 249
Total	37 889	10 074	15 665	12 150

(1) Dans le cadre de l'exploitation d'un casino, tout concessionnaire doit signer et respecter un cahier des charges approuvé par le conseil municipal.

Le cahier des charges fixe les obligations et les droits réciproques de la commune et du concessionnaire. Chaque cahier des charges est spécifique et peut recouvrir de façon plus ou moins large les domaines suivants :

- la durée de la concession,
- les jeux autorisés ainsi que leur période de fonctionnement,
- le taux de prélèvement communal (maximum 15% du PBJ jeux imposable),
- les obligations en terme de restauration (par exemple, le nombre de restaurants, la qualité, la thématique...),
- l'effort artistique et d'animation du casino (programmation,...),
- la contribution du casino au développement touristique de la commune (redevance fixe, actions d'animation, actions de sponsoring...),

- l'emploi des recettes supplémentaires (prélèvement à employer : rétrocession d'une partie du prélèvement communal en contrepartie de travaux d'investissements et d'entretien à effectuer).

Les contributions fixes, parfois indexées, s'élèvent à 2,0 millions d'euros pour une période allant de 2016 à 2021 (SFCCM : 31/10/2016 et SCLC : 05/08/2021). Les éléments variables sont projetés à fin de concession à partir du réalisé 2015.

Les engagements de travaux et de renouvellement correspondent aux investissements prévisionnels sur la durée de la concession lorsque ceux-ci sont chiffrés et requis par le cahier des charges signé avec la mairie. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des investissements de renouvellement et améliorations pratiqués par le Groupe usuellement.

Si au cours de l'exécution du contrat de délégation, l'équilibre économique prévu est rompu, le délégataire peut saisir son autorité délégante afin de rétablir ladite équation financière.

NOTE 11 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations courantes avec les actionnaires et/ou sociétés détenues par les mêmes actionnaires.

L'ensemble des transactions sont conclues à des conditions normales.

Au 30 avril 2015

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nature de la transaction	Montant des transactions
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(1 510)
	Rétrocessions sur achats - Nourriture et boisson	295
	Rétrocessions sur achats - Autres achats	97
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(81)
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(104)

Au 30 avril 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Nature de la transaction	Montant des transactions
Groupe Lucien Barrière (1)	Charges opérationnelles	(1 573)
	Rétrocessions sur achats - Nourriture et boisson	318
	Rétrocessions sur achats - Autres achats	130
SEMF (2)	Charges opérationnelles	(100)
SLBRHL (3)	Charges opérationnelles	(102)
GIE LB Services (4)	Charges opérationnelles	(323)

(1) Il s'agit des coûts liés au contrat d'assistance technique pour l'essentiel.

(2) Le montant des transactions avec SEMF correspond à la redevance de marque selon le contrat de licence de marque Fouquet's et à des honoraires divers.

(3) Il s'agit des coûts liés à des commissions de réservation.

(4) Il s'agit des coûts liés à la sous traitance au GIE LB Services de la comptabilité à compter du 1^{er} juillet 2015 et du service paie à compter du 1^{er} février 2016.

NOTE 12 - AUTRES LITIGES ET EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

Litiges sociaux : participation des salariés (Société Fermière du Casino Municipal de Cannes)

Le 13 avril 2010, 72 salariés de SFCMC ont saisi le Conseil des Prud'hommes de Cannes pour demander la condamnation de SFCMC à leur payer des droits à participation et intéressement supplémentaires, sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 décembre 2007, qui a conclu à une surévaluation du prix d'acquisition réglé par SFCMC à CIP pour l'acquisition de la totalité du capital de la Société Anonyme Hôtel Gray d'Albion en mars 1991. Les salariés ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes auprès des différentes juridictions et ont renoncé le 27 décembre 2015 à se pourvoir en cassation.

Au cours de l'exercice 2011, 135 salariés supplémentaires ont formulé des demandes similaires; des audiences étaient prévues devant le Conseil des Prud'hommes le 20 décembre 2012 et le 15 mars 2013. La SFCMC a plaidé comme dans la première procédure l'incompétence du Conseil des Prud'hommes sur ce contentieux. Par décision des 25 et 26 juillet 2013, le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance. Une audience préliminaire s'est tenue le 18 décembre 2013 et l'affaire a été renvoyée pour mise en état au 22 mai 2014, au 27 novembre 2014 puis au 11 juin 2015. Un renvoi a été demandé au 14 janvier 2016 et la date de la prochaine audience est fixée au 07 février 2017.

Dans l'impossibilité d'apprécier le montant de ces demandes, et les moyens de droit et de fait sur lesquels elles ont fondées, SFCMC n'a constaté aucune provision dans ses comptes.

Débordement des parois moulées sur le domaine public communal (Société Casinotière du Littoral Cannois)

Le 27 novembre 2006, la Ville de Cannes a informé la Société Casinotière du Littoral Cannois que les parois moulées de l'hôtel NOGA HILTON qui fait partie du complexe hôtelier PALAIS STEPHANIE, dans lequel la SCLC est locataire d'un espace dévolu au casino, ont été partiellement construites en débords sur le domaine public communal. Elle réclame à ce titre à la SCLC le règlement d'une redevance pour occupation du domaine public.

La société n'a jamais eu connaissance de ce fait auparavant, qui n'a jamais été mentionné pendant la négociation de la concession du casino, ni dans le bail commercial, ni dans le contrat de concession de service public.

Pour ces raisons, la SCLC a déposé auprès du Tribunal administratif de Nice trois requêtes en date des 8 mars 2007, 17 octobre 2007 et 11 février 2009 en annulation de trois titres exécutoires émis par la Ville de Cannes au titre de la redevance pour occupation du domaine public respectivement pour les années 2006, 2007 et 2008, dont le montant pour les trois années réclamées s'élève à 280 milliers d'euros.

Par un jugement en date du 1er juin 2010, le Tribunal Administratif de Nice a prononcé l'annulation de ces trois titres. La Ville de Cannes n'a pas interjeté appel à l'encontre de ce jugement, qui est donc devenu définitif.

Sur ce, la Ville de Cannes a réémis des titres exécutoires pour les années 2006 à 2008 et a émis des titres pour les années 2009 et 2010, pour un montant global de 473 milliers d'euros, également contesté par la SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par requêtes respectivement en date du 14 mai 2010, du 8 juin 2010 et du 8 février 2011.

Le 21 décembre 2011, la ville de Cannes a réémis un nouveau titre exécutoire au titre de 2011 pour un montant de 95 milliers d'euros. La SCLC a déposé un nouveau recours devant le tribunal administratif en février 2012.

Le 26 mars 2013, le Tribunal Administratif de Nice a rejeté l'ensemble des demandes formulées par la Ville de Cannes et a annulé l'ensemble des titres émis. Le 28 mai 2013, la Ville de Cannes a déposé une requête en annulation de ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Nice. Par arrêt rendu le 19 décembre 2014, la Cour Administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête d'appel de la commune de Cannes et l'a condamnée à verser à la SCLC la somme de 2 milliers d'euros au titre des frais irrépétibles. Le 24 février 2015, un recours en cassation a été présenté par la ville de Cannes.

Par ailleurs, la Ville de Cannes a émis deux nouveaux titres exécutoires le 23 janvier 2014 pour la période allant respectivement de 2011 à 2012 et de 2012 à 2013 pour un montant global de 189 milliers d'euros.

Ces deux titres sont également contestés par SCLC devant le Tribunal administratif de Nice par deux requêtes du 27 février 2014 : l'instance est toujours actuellement pendante devant le Tribunal.

De même, ce contentieux devrait à terme trouver une issue qui ne devrait pas avoir de conséquences défavorables sur les comptes de la société pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

NOTE 13 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Après plusieurs mois de procédure et de négociation, la Ville de Cannes et la SFCMC sont parvenues à un accord sur un cahier des charges et sur une convention d'occupation.
Lors du conseil d'administration du 31 mai 2016, les membres du conseil d'administration ont approuvé, à l'unanimité, l'offre négociée de SFCMC sur le renouvellement de la concession.
Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil Municipal de la ville de Cannes a approuvé dans son intégralité le contrat de délégation de service public et la convention d'occupation indissociable.
La SFCMC va engager la procédure de renouvellement d'autorisation de jeux

NOTE 14 - PERIMETRE

Sociétés	% d'intérêts	
	31/10/2015	30/04/2016
Filiales en Intégration globale		
Hôtel Majestic S.A.	96,33	96,33
La Plage du Majestic SAS	96,33	96,33
Hôtel Gray d'Albion SAS	100,00	100,00
Société Casinotière du Littoral Cannois SAS	100,00	100,00
SCI 8 Cannes Croisette	99,90	99,90
Société d'Exploitation de l'Hôtel Carl Gustav Saint Barthélémy	100,00	100,00

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Fidexco France
19, rue Rossini
06000 Nice

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle **(Période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016)**

Aux actionnaires
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
1, Espace Lucien Barrière
06400 Cannes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, relatifs à la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Nice, le 22 juin 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Fidexco France

Bernard Gainnier

Philippe Matheu